

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Psychologue de classe normale ou supérieure
Emploi	Psychologue
Métier	Psychologue clinicien
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	Pôle OUEST
Structure interne (CR - Code et Libellé)	69G38 Ambulatoire
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	2022 - Centre Médico-Psychologique (CMP) Lyon-Perrache <u>ou</u> 2033 - Centre Médico-Psychologique (CMP) Rillieux-la-Pape

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Le Psychologue est placé sous l'autorité hiérarchique du DRH par délégation du chef d'établissement.

Le psychologue est placé sous l'autorité fonctionnelle du médecin chef de département par délégation du chef de pôle et en lien fonctionnel avec le cadre supérieur et le cadre de santé.

Rattachement hiérarchique : M. MARIOTTI, Directeur d'établissement

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Horaires	9h00 - 17h00
Amplitude horaire	8h00 - 19h00
Cycle hebdomadaire	38H20 (du lundi au vendredi)

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le pôle Ouest de psychiatrie générale assure la psychiatrie de service public du secteur 69G38 Lyon rive droite (Lyon 1, 2, 4 et 5), communes de Caluire, Rillieux-la-Pape, Neuville-sur-Saône et limitrophes, Vaulx-en-Velin. Le pôle Ouest est au service d'un bassin de population de 227 835 habitants de plus de 16 ans.

Le pôle Ouest assure également des missions transversales de recours dans le champ de l'intervention précoce pour les psychoses au service d'un bassin de population de 844 108 habitants. Il assure des missions d'enseignement, de recherche (clinique et neuroscientifique) et de coordination à périmètre régional dans le champ de l'intervention précoce pour les troubles psychotiques.

Le pôle est organisé autour de **4 services** : service d'hospitalisation complète, service de liaison, service ambulatoire et service transversal pour les premiers épisodes psychotiques et les états mentaux à risque.



L'entrée dans les soins – hors hospitalisation en urgence – est organisée depuis deux centres d'accueil, d'évaluation et d'orientation (CADEO). Le service de liaison assure la liaison entre les dispositifs du secteur, et entre les dispositifs de secteur et le domicile du patient.

Le pôle Ouest comprend :

- **3 services sectorisés :**
 - Le **service hospitalisation complète** qui s'adresse à l'ensemble des patients du pôle et comprend quatre unités d'hospitalisations : Georges Lanteri-Laura, Georges Canguilhem, Françoise Dolto, Jean-Bertrand Pontalis ;
 - Le **service ambulatoire** avec trois centres médico-psychologiques (CMP), trois centres d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP), deux centres d'accueil, d'évaluation et d'orientation (CADEO) ;
 - Le **service de liaison** avec un hôpital de jour (HDJ) de crise et une équipe mobile polaire qui gère notamment le dispositif Roussy ;
- **1 service transversal** pour les premiers épisodes psychotiques et les états mentaux à risque qui comprend une unité d'hospitalisation complète, et trois unités ambulatoires (PEPS programme rétablissement, PEPS case management, et CoVuJeunes). Le service transversal porte également des missions de recherche et d'enseignement dans le champ clinique et des neurosciences appliqués à l'intervention précoce sur un périmètre régional.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Le psychologue analyse et évalue dans son ou ses domaine(s) de compétence la situation clinique du patient. Il met en œuvre des soins individuels et des activités thérapeutiques adaptées aux patients.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

- **CMP**
 - Prise en charge psychiatrique ambulatoire en CMP, dans le cadre d'un travail en équipe pluri-professionnelle et d'un parcours de soins individualisé ;
 - Activité clinique de consultation (évaluation et suivi psychothérapeutique), participation aux temps de réunions d'équipe, cliniques et institutionnelles ;
 - Participation et/ou encadrement d'activités thérapeutiques ;
 - Participation active au partenariat externe (réseau, rencontres avec les partenaires : MDR, CCAS, SPIP, délégués à la santé des différentes communes...) ;
 - Participation au travail de réflexion et d'élaboration de projets en collaboration avec les autres partenaires du CMP et CATTP ;
 - Rédaction de notes cliniques et des rapports d'activité (CORTEXTE, RIMP).
- **P3T : PARCOURS THERAPEUTIQUE TROUBLES & TRAUMAS**

En lien avec la création d'un dispositif ambulatoire spécifique et innovant, pour la prise en charge de certains troubles psychiques les plus fréquents, avec ou sans comorbidité psychiatrique, le psychologue participe à la prise en charge ambulatoire de proximité, individuelle et/ou groupale, d'un trouble de la personnalité, pour lequel le patient est volontaire et demandeur.

Il assure l'accueil, le suivi et l'évaluation des soins des personnes concernées par :

- Trouble de personnalité limite (TPL)
- Psychotrauma (PT) ciblé sur les traumatismes anciens c'est-à-dire de plus d'une année (sachant que les dispositifs existent déjà pour les traumatismes collectifs ou récents : CUMP ou Centre Régional du Psychotraumatisme) :
 - traumatismes synchroniques ponctuels (accident, deuil, agression)
 - ou traumatismes diachroniques répétés (maltraitance familiale, entre pairs ou au travail).
- TND type TSA sans déficience intellectuelle et/ou TDA/DAH



Avec l'accord du patient, il peut être amené à rencontrer en équipe sa famille.

Son activité s'articule autour de séquences initiales d'évaluation individuelle et de programmes de soins individuels et/ou groupaux.

D'autres lignes de soins pourront être proposées en fonction des compétences et des volontaires disponibles (par exemple addictologie).

Séquence initiale d'évaluation individuelle

- TND : entretiens infirmiers avec évaluations standardisées, synthèse médico-infirmière
- TPL et psychotrauma : entretiens avec infirmiers et/ou psychologues avec évaluations standardisées, synthèse d'équipe

Programme individuel et/ou groupal

- TND : suivi psychiatrique et/ou infirmier
- TPL et psychotrauma : suivi groupal et/ou individuel (infirmier ou psychologue)
- L'unité propose des thérapies brèves ou basées sur une technique spécifique (type EMDR, hypnose, TIP) mais pas de thérapie de soutien ou de psychothérapie longue
- L'équipe peut le cas échéant conditionner la poursuite du programme à la reprise d'un suivi individuel en dehors de l'unité, médicamenteux ou psychothérapeutique, qu'il soit médical (MT ou psychiatre) ou psychologique.

8. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Capacités relationnelles, sens de l'écoute et intérêt pour le travail en équipe pluri professionnelle, avec une attention particulière portée au partage des informations utiles à la continuité des projets de soins ;
- Etre dynamique et responsable de sa pratique, capable d'autonomie et de prise d'initiatives, dans un souci constant de référence à l'équipe de soins et au cadre préétabli ;
- Etre capable de réflexion, d'observation, d'anticipation, d'élaboration, de communication et d'esprit de synthèse ;
- Avoir le sens de l'organisation et des priorités ;
- Etre capable de planifier et d'organiser son temps au regard de l'activité et des présences de ses collègues dans un souci de continuité ;
- Avoir un intérêt pour le travail partenarial ;
- Savoir utiliser l'outil informatique ;
- S'inscrire dans un processus de formation permanente et de transmission.

8.1. Formation souhaitée

- Master 2 en psychologie clinique et psychopathologie
- Formation sur une ou plusieurs thérapies ciblées

8.2. Expérience professionnelle

- Expérience en psychothérapie

8.3. Connaissances spécifiques attendues

Les professionnels s'engagent à suivre les parcours de formation dédiés par le pôle et le CHV aux thématiques de prise en charge : TIP, attachement, TBM et TCD pour les TPL et les psychotraumas, et formations CRA pour les TND et pour TDAH)

Les professionnels s'engagent à suivre les supervisions ou analyses de la pratique organisées par la structure.



Les formations sur des sujets autres (par exemple addictions, familles) ou des techniques autres (par exemple TCC, systémique), resteront de la responsabilité individuelle des volontaires et de leur parcours personnel de formation.


CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT
Pôle Emetteur

POLE OUEST

Modifications apportées par la nouvelle version

Mise à jour point 5 – lieu d'exercice

Rédaction

 Dr I. ESSAFI
Cheffe de service

Vérification

 Dr PF. GODET
Chef de Pôle

Validation

 C. MAILLET
Directrice des Ressources Humaines